



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. général
6 avril 2023
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Soixante-dixième session

Genève, 19-30 juin 2023

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Activités de la CNUCED à l'appui de l'Afrique*

Rapport de la Secrétaire générale de la CNUCED

Résumé

Le présent rapport rend compte des résultats et des effets des activités exécutées par la CNUCED à l'appui du développement en Afrique dans les domaines suivants : transformation de l'économie ; lutte contre les vulnérabilités et accroissement de la résilience ; amélioration de la compétitivité ; autonomisation des populations et investissement dans leur avenir. Il présente, de manière non exhaustive, les principales activités menées à l'appui de l'Afrique entre mai 2022 et avril 2023. La CNUCED a consacré 32,3 % du total des dépenses engagées au titre de projets à ces activités, soit un montant de 17 028 014 dollars des États-Unis (janvier 2023).

* La mention d'une entreprise ou d'un procédé breveté n'implique aucune approbation de la part de l'Organisation des Nations Unies.



I. Introduction

1. Le présent rapport rend compte des résultats et des effets des activités exécutées par la CNUCED à l'appui du développement durable de l'Afrique dans les domaines suivants : transformation de l'économie ; lutte contre les vulnérabilités et accroissement de la résilience ; amélioration de la compétitivité ; autonomisation des populations et investissement dans leur avenir. Il présente, de manière non exhaustive, les principales activités menées à l'appui de l'Afrique entre mai 2022 et avril 2023 et met en évidence la quantité de ressources engagées par la CNUCED au titre de projets qui ont été consacrées à ces activités.

II. Résultats et effets des activités de la CNUCED à l'appui de l'Afrique

A. Transformer l'économie

2. La CNUCED continue d'aider les pays d'Afrique à transformer leur économie, à créer des emplois, à réduire la pauvreté, à accélérer le développement durable et à faciliter l'intégration de la région dans l'économie mondiale. À cet égard, ses activités restent axées sur le renforcement de la capacité de ces pays à promouvoir la transformation structurelle de leur économie.

3. *Rapport 2022 sur le développement économique en Afrique : Repenser les fondements de la diversification des exportations en Afrique – Le rôle de catalyseur des services financiers et des services aux entreprises.* Dans ce rapport, la CNUCED souligne que le fait de négliger le rôle potentiellement transformateur des services à forte intensité de connaissances, tels que les services liés aux technologies de l'information et des communications (TIC), les services aux entreprises et les services financiers en ligne, est l'une des raisons principales pour lesquelles l'Afrique peine encore à diversifier ses exportations. Elle y précise également que la levée des obstacles au commerce des services dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine permettra à ceux-ci de jouer leur rôle transformateur en accroissant la diversité et la complexité des économies africaines.

4. Après la publication du rapport en juillet 2022, la CNUCED s'est entretenue avec des décideurs, des chercheurs et des acteurs publics et privés en Afrique dans le cadre d'une série de manifestations organisées entre septembre et décembre 2022. Les discussions ont notamment porté sur les solutions innovantes et durables, susceptibles de favoriser la diversification des exportations et d'accroître les capacités productives en Afrique par l'exploitation de services de haute technologie, notamment de services financiers.

5. *Rapport sur l'investissement dans le monde 2022 : Les réformes de la fiscalité internationale et l'investissement durable.* Dans ce rapport, la CNUCED relève que les flux d'investissement étranger direct à destination de l'Afrique ont atteint 83 milliards de dollars en 2021 (soit 5,2 % des investissements étrangers directs consentis à l'échelle mondiale), contre 39 milliards de dollars en 2020. Cependant, la plupart des bénéficiaires n'ont observé qu'une hausse légère de ces investissements, étant donné que le montant à destination de l'Afrique a été gonflé par une importante opération financière intra-entreprise, sans laquelle l'augmentation observée n'aurait été que modérée. La valeur totale des annonces de projets de création de capacités est restée faible, mais le nombre d'opérations internationales de financement de projets a grimpé de 26 %, les industries extractives enregistrant une forte croissance. En Afrique australe, les flux ont bondi de 895 % en raison de la restructuration, d'une ampleur inhabituelle, de l'entreprise Naspers-Prosus en Afrique du Sud. En Afrique de l'Est et en Afrique de l'Ouest, ils ont augmenté de 35 % et de 48 %, respectivement. On observe par ailleurs une stagnation en Afrique centrale et un recul de 5 % en Afrique du Nord. Les perspectives s'assombrissent toutefois pour 2022, étant attendu que, comme pour d'autres pays en développement, les flux d'investissement étranger direct à destination des pays africains seront fortement touchés par la guerre en Ukraine et ses répercussions plus vastes. La hausse des prix des produits de base pourrait néanmoins entraîner une augmentation des investissements dans les pays africains dont l'économie repose sur

l'exploitation de ressources naturelles et contrebalancer en partie cette tendance. En ce qui concerne les politiques visant à promouvoir l'investissement étranger direct, il est indiqué dans le rapport que seulement 35 % de l'ensemble des mesures d'incitation fiscale adoptées en Afrique au cours des dix dernières années étaient limitées dans le temps, soit la proportion la plus faible de toutes les régions.

6. **Profils de vulnérabilité.** Les profils de vulnérabilité sont des rapports d'évaluation qui visent à aider les pays remplissant les critères de sortie de la catégorie des pays les moins avancés à élaborer des stratégies de reclassement dynamique, qui les rendent plus susceptibles d'accomplir des progrès structurels, sociaux et économiques avant et après leur retrait de la liste. Pour la CNUCED, il convient donc de mettre à la disposition de chaque pays bénéficiaire des éléments d'analyse sur les effets du reclassement qui lui sont propres. Pour ce faire, il est nécessaire de procéder à une évaluation exhaustive des vulnérabilités, fondée sur des informations pertinentes et à jour concernant le pays, de fournir aux décideurs des services consultatifs adaptés, de nouer un dialogue avec les parties prenantes concernées dans le pays et d'aider ce dernier à préparer une stratégie de transition pour que son intégration dans l'économie mondiale après reclassement se fasse en douceur. La CNUCED a publié le profil de vulnérabilité de l'Angola en janvier 2023 ; la publication des profils de vulnérabilité des Comores, de Djibouti, du Sénégal et de la Zambie est prévue, quant à elle, pour la fin du deuxième trimestre de 2023.

7. **Examens de la politique d'investissement.** Pour aider les pays en développement à diversifier leur économie, à attirer davantage d'investissements étrangers directs et à promouvoir le développement durable, la CNUCED procède à des examens de la politique d'investissement, qui consistent à mener des études diagnostiques des cadres juridique, réglementaire, institutionnel et opérationnel de l'investissement. Ces examens visent à accroître l'aide publique au développement et les investissements dans les pays où les besoins sont les plus pressants. Pendant la période considérée, la CNUCED a appuyé l'élaboration d'une politique nationale d'investissement au Nigéria ainsi que l'examen de la politique d'investissement du Togo ; elle a également proposé des activités de renforcement des capacités en matière de promotion de l'investissement et de statistiques sur les investissements étrangers directs en Angola. Il est à noter que l'examen de la politique d'investissement du Togo s'inscrit dans le cadre d'un projet à trois composantes que la CNUCED mène dans le pays en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et le Programme des Nations Unies pour le développement. Le projet vise à analyser les cadres stratégique, juridique et institutionnel de l'investissement dans le pays, ainsi que le potentiel et la compétitivité de ce dernier, et à formuler des recommandations sur les moyens d'attirer davantage d'investissements étrangers, de renforcer le secteur privé local et d'améliorer la compétitivité du Togo.

8. **Étude sur les transports maritimes 2022.** Dans ce rapport, la CNUCED procède à un examen critique des changements structurels et cycliques qui influent sur le commerce maritime, le secteur portuaire et l'industrie du transport maritime, les marchés des frets et les coûts du transport. En outre, elle analyse en profondeur les évolutions juridiques et réglementaires ayant une influence sur le transport et le commerce, et formule des recommandations sur la manière de faire face aux difficultés mises en évidence.

9. **Évaluation des déficits nationaux de capacités productives.** Dans le cadre de ses travaux sur les capacités productives, la CNUCED s'efforce d'améliorer l'élaboration des politiques aux niveaux national et mondial afin d'éliminer les principales contraintes qui pèsent sur les pays et leur permettre ainsi d'exploiter leurs avantages comparatifs ; pour ce faire, elle mène des activités de renforcement des capacités et d'assistance technique en matière d'évaluation des déficits nationaux de capacités productives et d'examen des politiques. Plusieurs pays, dont l'Angola, l'Éthiopie, le Kenya et la Zambie, ont terminé leur évaluation des déficits nationaux de capacités productives, qui servira de base à l'établissement de programmes nationaux intégrés de renforcement des capacités

productives. Entre mai 2022 et avril 2023, la CNUCED a formé des experts nationaux en statistiques et en politiques en Éthiopie¹, au Nigéria² et en Zambie³.

10. En 2022, dans le cadre du programme commun Union européenne-CNUCED pour l'Angola : Train for Trade II, la CNUCED a également formé 875 Angolais (parmi lesquels des acteurs clés des secteurs public et privé, du monde universitaire et de la société civile) dans différents domaines relatifs aux capacités productives et à la politique économique, afin de soutenir de manière globale la diversification de l'économie et des exportations au profit de secteurs verts et d'entamer une transformation structurelle plus poussée. En complément de cette formation, elle a aussi élaboré, la même année, cinq rapports de recherche et guides dans lesquels elle donne des recommandations et orientations concrètes visant à améliorer les politiques et leur application. Le programme a également contribué à cartographier les chaînes de valeur de huit éco-produits prometteurs en Angola et à soutenir leur développement en vue de leur exportation.

11. Si, de manière générale, les travaux de la CNUCED sur les capacités productives ont manifestement permis, d'une part, de faire ressortir des difficultés et lacunes de développement à l'échelle de l'économie des pays bénéficiaires dans son ensemble et, d'autre part, de formuler des recommandations adaptées et concrètes à l'attention de ceux-ci, il convient de souligner que, s'agissant du programme commun Train for Trade II en particulier, ils ont été essentiels pour mettre en évidence huit nouveaux secteurs verts qui peuvent contribuer à la diversification économique du pays, ainsi que des possibilités de développement des chaînes de valeur et des exportations. En outre, le programme commun pour l'Angola a considérablement renforcé les capacités des décideurs nationaux grâce à son approche intégrée de sept domaines de politique économique interdépendants⁴. Ce programme multisectoriel a favorisé l'émergence d'un état d'esprit privilégiant la participation de l'ensemble de la société, ce qui renforce la cohérence des politiques. Il a permis d'aider les autorités à élaborer de meilleures politiques et d'appuyer leur application, et de donner aux entrepreneurs participants les moyens d'exploiter les nouvelles possibilités qui leur sont offertes. La CNUCED a transféré la gestion d'Empretec, le programme de formation à l'entrepreneuriat, à une association nationale du secteur privé, qui fait désormais office d'institution hôte dans le pays. Les effets du programme Train for Trade II sont visibles dans les exportations de produits non pétroliers de l'Angola, dont la valeur réelle a augmenté depuis 2016. Ils transparaissent également dans la tendance à la hausse observée dans la valeur des exportations totales de l'Angola à destination de pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe. En 2022, le programme a été mis en avant comme un exemple de réussite dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD)⁵.

12. **Cohérence des stratégies de renforcement des capacités productives dans les pays africains les moins avancés.** Dans le cadre d'un projet financé au titre du Compte de l'ONU pour le développement (douzième tranche) et intitulé « *Coherent strategies for productive capacities development in African least developed countries* » (Cohérence des stratégies de renforcement des capacités productives dans les pays africains les moins avancés), la CNUCED a organisé, en collaboration avec le Ministère de l'investissement, de l'industrie et du commerce de la République-Unie de Tanzanie, un atelier régional les 12 et 13 octobre 2022 à Dar es-Salaam. Cet atelier, qui portait le même nom que le projet, s'inscrivait dans le prolongement d'ateliers nationaux organisés en République-Unie de Tanzanie (avril 2021),

¹ Voir <https://unctad.org/meeting/validation-results-national-productive-capacities-gap-assessment-ethiopia> et <https://unctad.org/meeting/training-statistical-methodological-and-computational-aspects-productive-capacities-index>.

² Voir <https://unctad.org/meeting/workshop-fostering-productive-capacities-and-structural-economic-transformation-nigeria>.

³ Voir <https://unctad.org/meeting/training-statistical-methodological-and-computational-aspects-productive-capacities-index-0>.

⁴ Les domaines interdépendants sont les suivants : a) recensement et développement des secteurs non pétroliers verts ; b) cartographie et renforcement des industries culturelles et créatives ; c) examen et application des politiques d'investissement ; d) développement de l'esprit d'entreprise et formation des entrepreneurs ; e) politique commerciale ; f) facilitation du commerce ; g) aspects logistiques des transports et du commerce.

⁵ Voir <https://sdgs.un.org/publications/sdg-good-practices-2nd-edition-2022>.

au Rwanda (mai 2021) et au Burkina Faso (juin 2022). Il a réuni des fonctionnaires de ces trois pays, mais aussi d'une sélection de pays africains non bénéficiaires, des représentants du secteur privé, des organismes d'exécution partenaires et des experts internationaux, et a consisté à examiner les difficultés et les perspectives liées à l'élaboration de stratégies cohérentes de renforcement des capacités productives. Les participants se sont dits très satisfaits de l'atelier et des présentations effectuées à cette occasion, la plupart des notes attribuées étant soit très bonnes, soit excellentes.

13. Au cours de l'année considérée, la CNUCED a également apporté son soutien au Ministère de l'investissement, de l'industrie et du commerce de la République-Unie de Tanzanie pour la réalisation d'enquêtes de terrain dans certaines villes du pays, afin de recueillir les points de vue du secteur privé sur les contraintes actuelles et émergentes et sur les obstacles au renforcement des capacités productives. Ces enquêtes, qui visaient des entreprises locales de divers sous-secteurs (couverture, ciment, acier, céramique, textile, tournesol et sucre), ont aidé le Ministère à appliquer les politiques visant à renforcer les capacités productives et à favoriser l'expansion industrielle et commerciale en République-Unie de Tanzanie. La CNUCED a également fourni des services consultatifs sur les questions relatives aux capacités productives et a recruté un conseiller spécialisé dans l'application des politiques (en tant que consultant) afin d'aider les fonctionnaires du Ministère burkinabé du développement industriel, du commerce, de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises à élaborer et à appliquer des politiques de renforcement des capacités productives dans le pays.

14. La CNUCED a coorganisé, avec le secrétariat du Réseau de recherche sur la politique économique (Economic Policy Research Network) au Rwanda, la huitième conférence annuelle sur la recherche, qui s'est tenue les 26 et 27 mai 2022 et qui portait sur le vaste thème suivant : « *The [coronavirus disease] COVID-19 pandemic in perspective: Policies to accelerate economic recovery for the Rwandan and regional economy* » (La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) en perspective – Des politiques propres à accélérer la reprise des économies rwandaise et régionale). Les travaux de recherche examinés lors de la conférence ont éclairé l'élaboration de recommandations, formulées à l'attention des autorités rwandaises, sur les mesures de politique économique concrètes à envisager à court, à moyen et à long terme pour mettre le pays et la région sur la voie d'une reprise et d'une croissance inclusives. Le Conseil du Réseau de recherche sur la politique économique a présenté un certificat de mérite aux responsables de la CNUCED en reconnaissance du soutien apporté.

15. **Accords internationaux d'investissement.** La CNUCED a continué de prêter assistance aux pays africains dans le contexte de la réforme du régime international de l'investissement. En 2022, elle a pris part aux travaux d'une équipe spéciale chargée d'aider l'Union africaine et le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine à mettre au point le protocole sur les investissements, lequel a été approuvé à l'échelon ministériel en janvier 2023. À la demande d'États membres, la CNUCED a mené, en septembre 2022, des études approfondies des accords internationaux d'investissement conclus par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Elle a préparé, en collaboration avec la Ligue des États arabes et à l'intention de celle-ci, un nouvel accord régional d'investissement ainsi qu'un ensemble de principes directeurs sur l'élaboration de politiques d'investissement. Enfin, dans le cadre d'un programme commun sur la promotion de l'investissement et les politiques internationales d'investissement, la CNUCED et la Banque islamique de développement ont élaboré un ensemble de principes directeurs non contraignants concernant les politiques d'investissement, afin de contribuer à améliorer le climat de l'investissement dans les pays membres de la Banque.

16. **Obstacles non tarifaires et mesures non tarifaires.** La CNUCED a conçu et mis en place, en collaboration avec l'Union africaine, le mécanisme en ligne pour le signalement, le suivi et l'élimination des obstacles non tarifaires prévu à l'annexe 5 du protocole sur le commerce des marchandises de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. Elle a donc continué à apporter son appui en dispensant des formations individuelles aux coordonnateurs nationaux pour les questions relatives aux obstacles non tarifaires dans les États membres de la Zone de libre-échange. Elle a également continué à financer les services d'assistance technique qu'un expert fournit au secrétariat de la Zone de libre-échange pour ce qui est des travaux liés aux obstacles non tarifaires, aux obstacles

techniques au commerce et aux mesures sanitaires et phytosanitaires. Elle a en outre intensifié ses campagnes d'information des opérateurs économiques sur le nouvel outil en ligne et les possibilités qu'il offre en matière d'élimination des obstacles non tarifaires. Le nombre d'utilisateurs du site Internet⁶ du mécanisme en ligne a ainsi augmenté de 22 % entre 2021 et 2022, passant de 8 200 à 10 000.

17. La CNUCED a continué à contribuer au renforcement de la transparence des mesures non tarifaires, notamment pour ce qui est des mesures de réglementation interne, et à la réduction de leurs coûts grâce à la collecte de données exhaustives et à leur diffusion auprès des secteurs public et privé. À cet égard, elle veille à ce que toutes les parties prenantes aient accès gratuitement aux données pertinentes par l'intermédiaire de la base de données de son système d'analyse et d'information sur le commerce⁷ et du portail « Global Trade Help Desk », qu'elle administre avec le Centre du commerce international et l'Organisation mondiale du commerce (OMC)⁸. Afin de garantir la qualité des données et leur utilisation judicieuse par les pays membres aux fins, entre autres, du renforcement de la cohérence des mesures et de la coopération dans le domaine de la réglementation, elle a mené une série d'activités de renforcement des capacités et de collecte de données sur les mesures non tarifaires au Gabon, en Guinée, au Kenya, au Mozambique, au Niger, au Rwanda, au Sénégal, au Tchad et au Togo en 2022.

18. **Système de gestion et d'analyse de la dette.** Dans le cadre de ce programme, la CNUCED aide les pays africains à gérer leur dette publique en leur fournissant un logiciel et en intégrant ce dernier à leurs systèmes d'information sur la gestion des finances publiques, ainsi qu'en renforçant leurs capacités concernant la validation des données relatives à la dette, l'établissement de statistiques sur la dette et l'analyse du portefeuille de la dette. À l'heure actuelle, le logiciel en question, à savoir le Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE), est utilisé quotidiennement par les services de gestion de la dette de 26 pays d'Afrique⁹. Pour faire en sorte que le logiciel produise les meilleurs résultats possible, la CNUCED aide en outre les pays bénéficiaires à l'intégrer aux systèmes d'information sur la gestion des finances publiques. Ainsi, les pays bénéficiaires continuent de disposer de bases de données complètes sur la dette à des fins d'exploitation opérationnelle, d'analyse et de publication d'informations. Pendant la période considérée, 87 % des pays utilisateurs disposaient, dans le SYGADE, de données complètes sur la dette extérieure des administrations publiques centrales et 75 % de données complètes sur la dette intérieure. Grâce au soutien continu de la CNUCED, qui les a aidés à renforcer leurs activités d'analyse et de publication d'informations à des fins de transparence, 18 pays ont établi des bulletins statistiques sur leur dette et 15 ont procédé à des analyses de leur portefeuille de créances, contre 15 et 14, respectivement, au cours de la période précédemment considérée. En outre, 96 % des pays d'Afrique utilisant le SYGADE ont transmis des informations à la base de données du Système de notification de la dette de la Banque mondiale, 10 pays disposent de manuels de procédure à jour et 9 pays se sont dotés de plans de reprise après sinistre couvrant la base de données SYGADE.

19. **Projet « Connectivité des transports et du commerce à l'ère des pandémies ».** En 2022, la CNUCED a publié un guide visant à renforcer les capacités des pays en développement en matière de résilience de la chaîne d'approvisionnement maritime et à aider les acteurs de cette dernière à mieux gérer les risques, à se préparer à faire face aux perturbations, à mettre en place des mesures d'intervention efficaces et à assurer une reprise rapide. On trouve également, dans ce guide consacré à la résilience de la logistique maritime et sur un site Internet dédié, une sélection d'études de cas menées sur la perturbation des activités portuaires dans plusieurs régions, notamment en Afrique, et en particulier dans les

⁶ Voir <https://www.tradebarriers.africa>.

⁷ Voir <https://trainsonline.unctad.org/home>.

⁸ Voir <https://globaltradehelpdesk.org/fr>.

⁹ Les pays africains qui utilisent le SYGADE sont les suivants : Algérie, Angola, Burkina Faso, Burundi, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Madagascar, Mauritanie, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Soudan, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe.

ports d'Afrique du Sud, de Djibouti, d'Égypte et du Nigéria, ainsi qu'un ensemble de bonnes pratiques connexes.

20. **Couloirs de transport et de transit.** En collaboration avec la Banque islamique de développement, la CNUCED soutient également la promotion et l'exploitation commerciale du couloir transsaharien de transport routier, qui traverse six pays (Algérie, Mali, Niger, Nigéria, Tchad et Tunisie). Plus particulièrement, compte tenu de l'importance croissante des couloirs de transport et de transit dans le monde et des avantages qui peuvent découler de couloirs économiques performants, la CNUCED a mené une analyse approfondie du couloir transsaharien de transport routier, dans laquelle elle relève les problèmes de performance qui compromettent sa bonne exploitation, ainsi que les solutions envisageables. En octobre 2022, elle a publié un rapport intitulé « *Vers un corridor économique : Commercialisation et gestion de la route transsaharienne* »¹⁰, comprenant, entre autres, des recommandations en vue de l'établissement d'un mécanisme de gestion approprié pour la promotion et l'exploitation commerciale du couloir routier transsaharien afin d'en améliorer le rayonnement en tant que couloir économique régional.

21. **Faciliter les opérations de transit, de transport et de commerce en Afrique de l'Ouest pour améliorer la participation aux chaînes de valeur.** Ce projet, financé au titre du Cadre intégré renforcé, vise à mettre au point une stratégie infrarégionale pour l'application des conventions régionales sur le transit, le transport et la facilitation du commerce. Lancé le 30 mai 2022 à Genève par la CNUCED, il concerne les pays bénéficiaires suivants : le Bénin, le Burkina Faso et le Niger. Deux études ont été menées dans l'année qui a suivi le lancement du projet, à savoir une, en août 2022, sur le cadre juridique burkinabé applicable aux transports et une autre, en octobre 2022, sur les points de convergence du cadre juridique infrarégional applicable aux transports. La version actualisée de la Convention sur le transit routier inter-États de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest a été examinée afin de formuler un plan d'application, de même que la législation relative aux transports afin de présenter des pistes d'amélioration pour une réglementation plus efficace, en particulier pour ce qui est du secteur des transports routiers dans les pays bénéficiaires. En outre, le projet a permis d'élaborer des documents d'orientation pour l'application d'un programme de transit opérationnel dans les pays bénéficiaires et pour le renforcement de la connectivité de leurs administrations douanières au moyen du système interconnecté de gestion des marchandises en transit¹¹ entre les couloirs Ouagadougou-Lomé et Niamey-Cotonou. Depuis décembre 2022, ces couloirs font également l'objet d'une enquête visant à repérer les goulets d'étranglement responsables de l'allongement du temps de transit et de l'augmentation du coût final des marchandises.

22. **Édition 2022 du catalogue des possibilités de diversification.** En 2022, la CNUCED a publié un catalogue répertoriant, pour la première fois, plus de 45 000 éventuels nouveaux produits qui présentent un potentiel d'exportation et pourraient contribuer à la diversification de l'économie de ses États membres. Ce catalogue vise à fournir des renseignements aux pouvoirs publics, au secteur privé et à d'autres parties prenantes qui établissent des systèmes nationaux d'innovation répertoriant les potentiels domaines dans lesquels les technologies peuvent être utilisées pour diversifier l'économie en vue d'une transformation structurelle. Cette liste de produits constitue la base d'une démarche globale de recensement, d'évaluation et de sélection des activités économiques susceptibles de permettre la diversification des exportations et laisse aux pouvoirs publics la possibilité d'élaborer des stratégies industrielles. En Angola¹², par exemple, les trois principaux secteurs répertoriés sont les dispositifs mécaniques, les produits pharmaceutiques et les plastiques. Étant donné, d'une part, que la production de plastiques est étroitement liée à celle de pétrole et, d'autre part, que l'Angola est le deuxième producteur de pétrole en Afrique, ce potentiel de diversification économique est manifestement corrélé aux ressources dont dispose le pays. Les informations répertoriées dans le catalogue sont organisées selon quatre grandes rubriques : a) statistiques générales sur la diversification ; b) nouveaux secteurs potentiels en vue d'une diversification (tous les produits) et marchés offrant des perspectives de croissance des exportations ; c) nouveaux

¹⁰ Voir <https://unctad.org/publication/trans-saharan-road-corridor>.

¹¹ Connu sous l'acronyme SIGMAT. Voir également <https://unctad.org/publication/sigmat-system-asyCUDA-journey-west-africa>.

¹² Voir https://unctad.org/system/files/official-document/tcsdtlinf2022d6_ao.pdf.

secteurs potentiels en vue d'une diversification (produits de l'agrobusiness) et marchés offrant des perspectives de croissance des exportations ; d) exemples de nouveaux produits potentiels offrant de meilleurs débouchés à l'exportation. En plus de pouvoir accéder à tout le catalogue, les utilisateurs peuvent, depuis le site Internet de la CNUCED¹³, télécharger des fiches d'information concernant des pays particuliers, de même que l'ensemble de données complet sur les nouveaux débouchés à l'exportation.

23. **Système douanier automatisé.** Le programme relatif au Système douanier automatisé (SYDONIA) reste très présent en Afrique, où 39 pays et territoires utilisent ou mettent en place de tels systèmes¹⁴ ; parmi eux, on compte 28 des 33 pays les moins avancés et 13 des 16 pays en développement sans littoral. Au cours de la période considérée, six nouveaux projets nationaux ou extensions de projets ont été approuvés en vue d'apporter un soutien technique aux activités de facilitation des échanges en Angola, au Burundi, à Djibouti, au Malawi et au Soudan. Parmi les principales activités menées, citons le déploiement de la dernière génération de systèmes informatiques douaniers (SYDONIA World) ou la mise à niveau des systèmes existants en Gambie, au Niger, au Rwanda et au Tchad, la mise en œuvre du module de contrôle de la valeur en douane de SYDONIA World au Mali, le lancement d'un guichet unique au Zimbabwe, le déploiement du module de guichet unique destiné à la gestion automatisée des exonérations fiscales au Burundi et le développement d'une interface pour l'échange, via le guichet unique, de données de déclaration normalisées au Niger. En outre, en Ouganda, dans le cadre du projet de mise en place d'un guichet unique, la CNUCED a contribué à l'automatisation d'autres mesures de facilitation du commerce, notamment pour ce qui est des décisions anticipées, des zones franches et du statut d'opérateur économique agréé. Le Mozambique, quant à lui, a lancé eCITES, un système de gestion des permis pour le commerce international d'espèces menacées mis au point en coopération avec le secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. Le Togo est devenu le troisième pays, après la Côte d'Ivoire et Madagascar, à installer l'outil de communication automatisée de données de SYDONIA ; il s'agit d'un module logiciel qui facilite la compilation de statistiques commerciales en permettant l'extraction de données commerciales et douanières et leur importation dans la base de données intégrée de l'OMC.

24. Dans l'ensemble, le programme SYDONIA a permis de faciliter l'accès à des données commerciales en temps réel et d'améliorer l'efficacité du traitement des marchandises. Par exemple, au Burundi, plus de 71 % des demandes relatives à des opérations commerciales sont désormais traitées en moins de vingt-quatre heures, tandis que 80 % des marchandises à destination de l'Éthiopie qui transitent par Djibouti sont dédouanées en moins de quatre heures¹⁵. Le déploiement de SYDONIA World a également permis de créer des emplois et a rendu le recouvrement des recettes plus efficace. On citera à titre d'exemples le cas de l'aéroport de N'Djamena au Tchad, où les recettes douanières ont doublé¹⁶, et celui de la Gambie, où plus de 1 000 emplois ont été créés grâce à SYDONIA World¹⁷. Enfin, 80 % des recettes collectées par les autorités fiscales gambiennes ont été traitées informatiquement à l'aide de SYDONIA¹⁸.

25. L'année considérée a également vu la publication de la troisième édition du recueil d'études de cas sur le programme SYDONIA, intitulé « *The SIGMAT System: The ASYCUDA Journey in West Africa – Facilitating Cross-Border Transit Trade* » (Le système interconnecté de gestion des marchandises en transit : Évolution du programme SYDONIA en Afrique de l'Ouest – Faciliter le commerce de transit transfrontalier)¹⁹, qui met en

¹³ Voir https://unctad.org/system/files/official-document/tcsdtlinf2022d6_en.pdf.

¹⁴ Voir <https://asycuda.org/fr/user-countries-fr/>.

¹⁵ Voir <https://unctad.org/webflyer/asycuda-compendium-2022>.

¹⁶ Voir <https://tchadinfos.com/economie-les-recettes-de-la-douane-de-laeroport-ont-double-grace-au-systeme-sydonia-world/>.

¹⁷ Voir <https://thepoint.gm/africa/gambia/national-news/acffa-conveys-20th-agm>.

¹⁸ Voir <https://www.voicegambia.com/2022/04/19/about-80-of-gra-payments-handling-electronically-dcg-jallow/>.

¹⁹ CNUCED, 2022. UNCTAD/DTL/ASYCUDA/INF/2022/1, Genève, disponible à l'adresse suivante : <https://unctad.org/webflyer/sigmat-system-asycuda-journey-west-africa>.

évidence les avantages du déploiement des systèmes SYDONIA dans 22 pays différents²⁰, et la publication du rapport 2021/2022 concernant le programme SYDONIA²¹.

B. Lutter contre les vulnérabilités et accroître la résilience

26. La CNUCED aide les pays d'Afrique à réduire la vulnérabilité qu'entraîne la dépendance de leur économie à l'égard des produits de base et à trouver des solutions pour accroître la valeur ajoutée de leur production et de leurs exportations tout en favorisant leur diversification économique. Dans ce contexte, elle donne des orientations sur la manière dont ces pays peuvent faire du commerce un levier efficace de transformation structurelle et améliorer leurs régimes de politique commerciale pour stimuler leur compétitivité et faciliter leur intégration dans les chaînes de valeur régionales et mondiales.

27. **La quatrième révolution industrielle (« Industrie 4.0 ») au service d'un développement inclusif.** En 2022, la CNUCED a établi un rapport sur la quatrième révolution industrielle, dans lequel elle s'intéresse à l'automatisation des procédés de fabrication et à l'essor des technologies à forte intensité de données dans les secteurs manufacturiers, ainsi qu'à l'émergence, dans ces mêmes secteurs, des usines intelligentes, de la maintenance préventive, de l'impression 3D et des capteurs intelligents. Selon ce rapport, les technologies de la quatrième révolution industrielle peuvent accroître la productivité des secteurs manufacturiers et atténuer les conséquences environnementales de l'industrialisation, et pourraient bien créer davantage d'emplois qu'elles n'en feront disparaître. Il n'est toutefois pas certain qu'elles permettront de renverser l'avantage salarial qu'ont les pays émergents par rapport aux pays industrialisés. En outre, la grande majorité des entreprises des pays en développement, notamment des pays d'Afrique, ne sont pas prêtes à adopter ces technologies, d'après le rapport. Ces pays doivent donc poursuivre leur industrialisation avant d'être en mesure d'exploiter les technologies de la quatrième révolution industrielle. Ils devront adopter une approche équilibrée pour pouvoir mettre en place un appareil industriel à la fois robuste et diversifié tout en propageant ces technologies dans les secteurs manufacturiers. Il s'agira aussi de consolider les partenariats et les mécanismes de collaboration internationale, et d'en établir de nouveaux, pour faciliter la diversification économique, la diffusion des technologies et leur adoption par les entreprises manufacturières.

28. **Rapport national sur l'exportation de produits verts : Angola.** Ce rapport a été établi dans le cadre du programme commun Union européenne-CNUCED pour l'Angola : Train for Trade II. Financé par l'Union européenne, le programme Train for Trade II vise à former des représentants des pouvoirs publics, du secteur privé et du monde universitaire angolais à l'étude de questions relatives au développement des secteurs verts et de leurs chaînes de valeur, une attention particulière étant portée aux possibilités d'exportation pour les partenaires commerciaux en Afrique australe et dans le reste du monde. Au cours de l'année considérée, les activités de la CNUCED ont essentiellement consisté à aider l'Angola à élaborer une politique apicole et un plan de surveillance des résidus. En collaboration avec l'Université José Eduardo dos Santos, la CNUCED a animé en octobre 2022, en Angola, une activité de formation des formateurs axée sur la consolidation et la mise en pratique des connaissances, et a organisé des séances d'information sur les questions environnementales, l'apiculture et le développement d'une activité apicole durable.

29. **Cadre de financement national intégré et flux financiers illicites.** En collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique, la CNUCED a continué de contribuer à l'exécution du projet du Compte de l'ONU pour le développement sur l'établissement de cadres de financement nationaux intégrés (« Towards integrated national financing frameworks ») en menant des activités au titre des volets relatifs à la mobilisation des ressources intérieures et aux flux financiers illicites. Sa principale activité a été l'organisation d'une série d'ateliers sur la mesure statistique des flux financiers illicites à l'aide d'une méthode qu'elle a mise au point avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. À ce jour, 12 pays africains ont bénéficié d'une assistance technique dans le cadre du projet

²⁰ Voir <https://unctad.org/webflyer/asycuda-compendium-2022>.

²¹ CNUCED, 2022. UNCTAD/TCS/DTL/INF/2022/5, Genève, disponible à l'adresse suivante : https://unctad.org/system/files/official-document/tcsdtlinf2022d5_en.pdf.

(Afrique du Sud, Angola, Bénin, Burkina Faso, Égypte, Gabon, Ghana, Mozambique, Namibie, Nigéria, Sénégal et Zambie). Au cours de l'année considérée, la CNUCED a mené une série d'activités d'assistance technique sur la mesure statistique de l'indicateur 16.4.1 des ODD à l'intention du Burkina Faso et du Sénégal. En collaboration avec l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime, la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, elle a aussi mobilisé des ressources supplémentaires en vue du lancement d'une deuxième phase du volet relatif aux flux financiers illicites.

30. **Appui apporté à certains pays d'Afrique dans la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine.** Afin de soutenir efficacement la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, la CNUCED a signé avec le secrétariat de la Zone de libre-échange un mémorandum d'accord relatif à la coopération dans les domaines du commerce de marchandises, de l'accès aux marchés, des règles d'origine, du commerce des services, de l'investissement, des statistiques, de l'entrepreneuriat, du commerce électronique et de l'économie numérique, des transports, de la facilitation du commerce, du transit, de la réforme et de l'informatisation des procédures douanières, de l'élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce et à l'investissement, de la recherche et de l'analyse des politiques, de la cohérence des régimes de commerce et d'investissement, ainsi que du suivi et de l'évaluation de l'application de l'Accord.

31. En collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique et l'Agence allemande de coopération internationale, la CNUCED aide certains pays d'Afrique à rendre opérationnelles leurs stratégies nationales de mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine. À ce jour, elle a réfléchi avec les autorités ivoiriennes, ghanéennes, malawiennes et nigériennes à la mesure dans laquelle elle pouvait les aider à appliquer efficacement leurs stratégies nationales, à renforcer leur capacité à repérer les marchés de niche ouverts par la Zone de libre-échange en cartographiant les chaînes de valeur, et à consolider leurs connaissances de ces marchés.

32. **Appui apporté aux pays les moins avancés dans le contexte des négociations menées à l'Organisation mondiale du commerce.** L'action de la CNUCED demeure essentielle pour promouvoir la participation effective et équitable des pays les moins avancés aux négociations consacrées aux règles d'origine et à l'accès préférentiel aux marchés dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce. Au cours de l'année considérée, la CNUCED a organisé une série d'activités de formation et de recherche sur l'accès aux marchés, les préférences commerciales et les règles d'origine afin d'aider les pays les moins avancés à mieux comprendre les notions relatives aux règles d'origine et les incidences que ces règles ont sur leur potentiel commercial. Les représentants des États membres sont désormais mieux à même de cerner les priorités commerciales de leurs pays respectifs et de les faire valoir au sein des forums de négociation multilatéraux. De surcroît, les décideurs, chercheurs et négociateurs commerciaux des pays les moins avancés, ainsi que leur population dans son ensemble, ont maintenant accès à des données actualisées et détaillées sur les différents aspects interdépendants du commerce, sur les offres tarifaires et les règles d'origine prévues par l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, et sur les taux d'utilisation des préférences commerciales accordées au titre du Système généralisé de préférences, avec ventilation par produit. De telles données sont nécessaires pour élaborer des politiques fondées sur des observations factuelles.

33. **Verdissement de la Zone de libre-échange continentale africaine.** En collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique, la CNUCED exécute un projet dont le but est de favoriser l'inclusion d'initiatives vertes dans les stratégies nationales de mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine en renforçant les capacités des experts nationaux et régionaux d'Afrique. Le projet a été lancé en 2022 et se poursuivra jusqu'en décembre 2023. Il est mis en œuvre en Afrique du Nord (Algérie, Maroc, Mauritanie et Tunisie), en Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Gambie, Sénégal et Togo) et en Afrique centrale (Gabon et Tchad). À ce jour, le projet a abouti à l'établissement de notes analytiques régionales sur les chaînes de valeur vertes, le commerce et les changements climatiques, qui ont été diffusées auprès des points de contact nationaux. À la suite de réunions bilatérales avec lesdits points de contact, des chaînes de valeur vertes à développer en priorité au niveau

national ont été sélectionnées. De la même manière, après une réunion sur les chaînes de valeur vertes régionales, des équipes d'experts régionaux d'Afrique de l'Ouest, d'Afrique du Nord et d'Afrique centrale ont été chargées de mener des travaux de recherche approfondis sur les chaînes de valeur vertes à développer en priorité dans leurs régions respectives.

34. **Programme de promotion de la durabilité des activités manufacturières et de lutte contre la pollution (Sustainable Manufacturing and Environmental Pollution Programme).** Dans le cadre de ce programme, mené en collaboration avec le Ministère des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement, la CNUCED soutient des activités de recherche et des initiatives destinées à réduire les pressions exercées par le secteur manufacturier sur l'environnement et sur la situation socioéconomique dans les pays bénéficiaires, et à remédier à certains des problèmes les plus urgents que pose la pollution plastique. Les initiatives lancées au titre du programme visent à accélérer la mise au point et l'adoption de solutions pragmatiques, susceptibles de produire des effets concrets sur le terrain. En collaboration avec le Africa Legal Network, la CNUCED organise des activités de formation sur les mesures de réduction de la pollution plastique en Afrique de l'Est à l'intention de décideurs de sept pays de la Communauté d'Afrique de l'Est (Burundi, Kenya, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda et Soudan du Sud). Au cours de l'année considérée, le programme a abouti à la création d'un tableau de bord²² grâce auquel les décideurs et les acteurs du secteur privé peuvent connaître l'empreinte environnementale des principaux produits d'exportation de 10 pays d'Afrique subsaharienne, mesurée selon une méthode d'analyse du cycle de vie.

35. **Programme de coopération CropWatch (Cropwatch Innovative Cooperation Programme).** Ce programme est exécuté par la CNUCED en partenariat avec l'Académie chinoise des sciences et l'Alliance des organisations scientifiques internationales. Le but est de mettre à la disposition des pays participants une version personnalisée du système CropWatch, qui soit adaptée à leur situation particulière et aux difficultés qui leur sont propres. Les pays sont formés à l'utilisation du système et sont les dépositaires des données collectées dans le cadre du projet. Dans le cas de l'Algérie et de Maurice, des séances de formation en ligne ont été organisées en 2021, puis des données sur les prévisions de croissance et de rendement de plusieurs cultures de première importance ont été collectées en 2022 pour permettre la mise en place d'une version personnalisée du système CropWatch dans les deux pays. Un atelier de formation régional doit avoir lieu en mai 2023 à Maurice.

C. Améliorer la compétitivité

36. La CNUCED contribue à rendre les pays d'Afrique plus compétitifs en les aidant à améliorer le fonctionnement des marchés du continent, à renforcer l'efficacité de leur appareil d'État et à mieux répartir les fonctions entre États et marchés. Concrètement, elle les aide à établir de nouveaux cadres réglementaires et juridiques, et à créer un environnement qui leur permette de tirer parti des possibilités offertes par les TIC, notamment pour promouvoir le commerce électronique.

37. **Examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation.** En 2022, la CNUCED a achevé les examens des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation (STI) de l'Angola et du Botswana. L'objectif était d'aider les deux pays à passer d'une économie à forte intensité de ressources à une économie à forte intensité de connaissances en créant un environnement favorable à l'innovation et à l'adoption de nouvelles technologies. Ces examens et les activités de formation connexes ont permis d'améliorer l'aptitude des acteurs publics et privés à évaluer les capacités de leurs pays respectifs dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, à repérer les lacunes et les incohérences des politiques et à déterminer les mesures à prendre en priorité. En novembre 2022, la CNUCED a entamé un examen de la politique de la STI des Seychelles. Le but est de définir des politiques propres à stimuler l'innovation et à aider le pays à surmonter ses vulnérabilités de petit État insulaire.

²² Voir <https://unctad.org/news/dashboard-shows-environmental-impacts-exports-african-and-south-asian-countries>.

38. **Politiques de la concurrence et de la protection du consommateur.** La CNUCED a continué d'aider les pays d'Afrique, à leur demande, à renforcer leurs politiques de la concurrence et de la protection du consommateur. Dans le sillage de l'examen collégial de la politique de la concurrence du Malawi, qu'elle avait mené en 2021, elle a organisé en novembre 2022, en collaboration avec la Commission malawienne de la concurrence et du commerce équitable, à l'intention de 25 membres de la Commission, des activités de formation axées sur divers aspects de l'application du droit de la concurrence : efficacité des autorités, planification et déroulement des enquêtes, encadrement des fusions aux niveaux national et régional (examens, enquêtes et décisions), analyse des accords de cartellisation, perquisitions, etc. À l'issue de réunions bilatérales avec des partenaires clefs, la CNUCED a obtenu que l'Union européenne et l'Agence allemande de coopération internationale fassent de la politique de la concurrence l'un des thèmes de leurs programmes quadriennaux à partir de 2023, que le Programme des Nations Unies pour le développement aide la Commission à mener des activités de sensibilisation dans le cadre de ses programmes, et que le Marché commun de l'Afrique orientale et australe continue d'accorder la priorité au Malawi dans son programme d'activités. En coopération avec le Conseil de la concurrence et le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire du Maroc, la CNUCED a aussi formé des juges marocains à diverses questions relatives à l'application du droit de la concurrence.

39. Dans le cadre de la deuxième phase d'un projet régional sur le renforcement des politiques de la concurrence et de la protection du consommateur, la CNUCED a entamé les préparatifs d'un examen collégial du droit et de la politique de la protection du consommateur du Gabon. L'objectif premier du projet est de renforcer les capacités institutionnelles et humaines des autorités chargées de la concurrence et de la protection du consommateur en Afrique centrale, et de promouvoir les politiques de la concurrence et de la protection du consommateur dans la région, en particulier dans la zone de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale. Au titre de ce projet, la CNUCED apporte également une assistance technique à la République démocratique du Congo aux fins de l'établissement d'un cadre de référence pour le droit et les politiques de la concurrence et de la protection du consommateur. Elle l'aidera en outre à mettre sur pied et à rendre opérationnel le mécanisme chargé de l'application de deux lois adoptées en 2018, l'une sur la liberté de tarification et l'autre sur la réglementation de la concurrence.

40. **La propriété intellectuelle au service du développement.** En 2022, la CNUCED a continué d'aider les pays en développement à étudier la question des droits de propriété intellectuelle sous l'angle du développement et à promouvoir la production locale de produits pharmaceutiques pour améliorer l'accès aux médicaments. Au titre de son projet sur les mesures d'incitation à l'investissement dans la production locale d'antibiotiques essentiels en Afrique de l'Est, elle a aidé la Communauté d'Afrique de l'Est à encourager la fabrication locale d'antibiotiques essentiels compte tenu de la nécessité de lutter contre la résistance aux antimicrobiens. Les 29 et 30 novembre 2022, elle a organisé une réunion régionale d'experts à Nairobi, en partenariat avec le secrétariat de la Communauté d'Afrique de l'Est. Cette réunion, qui a rassemblé 25 experts régionaux et internationaux, a essentiellement porté sur les moyens de promouvoir la production d'antibiotiques essentiels dans la région. Elle s'est conclue par l'adoption d'un cadre régional pour la production d'antibiotiques essentiels et d'un document prévoyant la création d'un mécanisme régional d'échange d'informations sur l'approvisionnement en antibiotiques.

41. **Activités de formation consacrées à la politique de la science, de la technologie et de l'innovation.** La CNUCED a organisé, à l'intention des pays d'Afrique, une série de séances de formation en ligne sur la STI et les ODD, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, dans le cadre de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable, l'une des unités opérationnelles du Mécanisme de facilitation des technologies de l'ONU. En octobre 2022, 70 experts égyptiens, libanais et tunisiens ont participé à un webinaire sur l'innovation et l'entrepreneuriat, sur les approches actuelles de l'élaboration des politiques de la STI dans le contexte des ODD, et sur la conception des instruments de gouvernance de la STI. Une séance de formation en présentiel a eu lieu en février 2023 à Addis-Abeba. Elle a notamment porté sur : l'application, le suivi et l'évaluation de la politique de la STI ; l'évaluation des besoins en matière de transfert de technologies ; la science ouverte ; la prise en compte des questions de genre dans la politique

de la STI. Les participants, au nombre de 24, représentaient le Cameroun, l'Éthiopie, la Gambie, la Guinée, le Kenya, le Lesotho, la Mauritanie, la Namibie, le Nigéria, la République-Unie de Tanzanie, les Seychelles, le Togo, la Tunisie et la Zambie, ainsi que l'Union africaine. Ils ont déclaré que cette séance de formation les aiderait dans l'élaboration, l'application et l'examen de la politique de la STI de leurs pays respectifs, ainsi que dans la réalisation des ODD.

42. Le programme de formation des jeunes femmes de science (Young Female Scientist Programme) et le programme de formation doctorale des jeunes scientifiques (Young Scientist PhD Programme), que la CNUCED a lancés en collaboration avec l'Université d'Okayama (Japon), ont contribué, dans les pays bénéficiaires, à renforcer le capital humain dans les domaines liés à la science, à la technologie et à l'innovation, et à combler les écarts entre les sexes en encourageant l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes dans la recherche scientifique. En 2022, 13 jeunes femmes de science d'Afrique du Sud, d'Égypte, d'Éthiopie, de Gambie et de République-Unie de Tanzanie ont participé au programme et mené des travaux de recherche au Japon. Des chercheurs de Madagascar, du Nigéria et des Philippines ont également bénéficié, grâce à ce programme, d'activités de formation sur des thèmes tels que l'ingénierie électronique, les données ouvertes, le traitement des eaux usées et les services de vulgarisation agricole.

43. **Initiative eTrade for Women.** Cette initiative vise à conjuguer le potentiel des technologies numériques au pouvoir transformateur de l'entrepreneuriat féminin pour susciter une croissance économique à la fois inclusive et durable, qui favorise la réalisation des ODD n^{os} 5 et 8. Elle tire parti de la visibilité de ses ambassadrices (eTrade for Women Advocates), de brillantes cheffes d'entreprises du secteur du commerce électronique. En 2022, un nouveau volet consacré à la propriété intellectuelle a été intégré à deux cours magistraux. Pour accroître l'efficacité du programme, la CNUCED a continué de nouer de nouveaux partenariats, par exemple avec le Deutsche Post DHL Group, qui a invité des femmes, notamment africaines, à participer à un programme de mentorat et de formation (DHL GoTrade Global Business School Network Fellowship Programme)²³. En décembre 2022, la CNUCED a fait paraître une publication intitulée « Fostering Women Entrepreneurship in the Digital Economy: Insights from UNCTAD eTrade for Women Advocates » (Promouvoir l'entrepreneuriat féminin dans l'économie numérique : enseignements tirés de l'expérience des ambassadrices de l'initiative eTrade for Women)²⁴. Elle y décrit les principaux obstacles auxquels se heurtent les entrepreneuses du secteur numérique dans les pays en développement, y compris en Afrique, et y suggère des mesures que les femmes peuvent prendre pour faire prospérer leurs entreprises numériques.

44. **Stratégies et plans de promotion du commerce électronique.** La CNUCED a approfondi sa coopération avec plusieurs pays d'Afrique dans le domaine du commerce électronique en les aidant à élaborer des stratégies et des plans d'action en la matière. Au total, sept pays africains (Bénin, Botswana, Égypte, Kenya, Malawi, Rwanda et Tunisie) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ont bénéficié du soutien de la CNUCED à l'élaboration de stratégies ou de plans de promotion du commerce électronique. Ces documents d'orientation visent à aider les pays bénéficiaires à tirer parti du commerce électronique pour atteindre leurs objectifs stratégiques de développement. En 2022, la CNUCED a aussi aidé la Tunisie à établir un plan d'action pour planifier et opérationnaliser la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures sélectionnées à l'issue d'évaluations de l'état de préparation du pays au commerce électronique, compte tenu de ses priorités d'action. Ce plan d'action a permis de renforcer la coordination et le dialogue dans les domaines du commerce électronique et de l'économie numérique au niveau national. Il a également contribué à créer des liens plus étroits entre les parties prenantes et à resserrer la collaboration avec d'autres partenaires de développement en Tunisie.

45. Après avoir achevé l'évaluation de l'état de préparation de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest au commerce électronique, la CNUCED a entamé, en collaboration avec celle-ci, l'élaboration de la première stratégie de promotion du

²³ Voir <https://gbsn.org/what-we-do/programs/gotrade-gbsn-fellowship-program/>.

²⁴ Voir <https://unctad.org/publication/fostering-women-entrepreneurship-digital-economy>.

commerce électronique de la région. Cette stratégie, qui sera en phase avec la Vision 2050 de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, sera au cœur de l'action que mènera la région pour tirer pleinement parti du progrès technologique afin d'accélérer sa transformation structurelle et son développement, et de favoriser l'intégration régionale. De la même manière, après la publication de l'évaluation de l'état de préparation du Kenya au commerce électronique en juin 2022, le Gouvernement kenyan a établi un projet de stratégie de promotion du commerce électronique avec le soutien de la CNUCED et en consultation avec divers acteurs publics et privés. Au Botswana, à la suite de l'élaboration d'une stratégie nationale de promotion du commerce électronique, 119 entrepreneurs du secteur ont participé, grâce au soutien de la CNUCED, à une série de quatre séances de formation dont le but était de renforcer leur capacité à créer une entreprise en ligne, à la développer et à l'internationaliser. Plus de 90 % des participants ayant assisté aux quatre séances ont jugé la formation « très utile ».

46. **État de préparation au commerce électronique.** En 2022, la CNUCED a continué d'évaluer la mesure dans laquelle l'environnement était favorable au commerce électronique dans ses États membres. Après s'être soumis à une évaluation de leur état de préparation au commerce électronique, 16 pays et 2 communautés économiques régionales d'Afrique disposent désormais d'un bilan de l'efficacité de leur cadre de promotion du commerce électronique²⁵. Les évaluations de l'Algérie et de la Mauritanie ont débuté, tandis que celles du Ghana et du Zimbabwe sont en cours de planification.

47. Il est ressorti du deuxième examen de l'application des recommandations issues du programme²⁶ que les pays prenaient de plus en plus en main la mise en œuvre de ces recommandations et faisaient de solides progrès. Le Sénégal et le Togo ont obtenu des scores parmi les plus élevés à l'issue des deux examens menés à ce jour, avec un taux de mise en œuvre de 81 %. D'autres progrès concrets ont été accomplis, comme l'inscription de cours sur les TIC et l'éducation numérique dans les programmes de l'enseignement préscolaire et de l'enseignement primaire de premier degré au Bangladesh à partir d'octobre 2022, la mise en circulation de la première Mastercard de débit au Malawi en partenariat avec un opérateur mobile²⁷, la création d'un comité consultatif multipartite sur le commerce électronique au Niger et l'inauguration d'un nouveau centre de données de niveau 3 au Sénégal. En Ouganda, les services de poste ont augmenté de 18 % le nombre de centres de collecte utilisés pour le traitement et la distribution du courrier, l'objectif étant d'améliorer les services de livraison du dernier kilomètre dans le pays²⁸.

48. **Édition 2022 de la Semaine du commerce électronique.** Dans le cadre de l'initiative eTrade for all et en collaboration avec des partenaires, la CNUCED a organisé la Semaine du commerce électronique du 25 au 29 avril 2022, selon des modalités de participation hybrides, sous le thème « Les données et la transition numérique au service du développement ». L'objectif était de renforcer la capacité des pays en développement et des pays les moins avancés, notamment des pays d'Afrique, à continuer de participer au commerce électronique et à l'économie numérique et d'en tirer profit afin d'édifier des sociétés plus résilientes et plus inclusives dans un environnement profondément transformé par la pandémie.

49. **Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique.** Le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique favorise la formation de consensus en offrant aux États membres de la CNUCED et autres parties prenantes la possibilité de réfléchir ensemble à la façon dont le commerce électronique et l'économie numérique peuvent contribuer le plus utilement au développement et de débattre des difficultés à surmonter à cet égard. Sa

²⁵ Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Niger, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Togo, Tunisie, Zambie, Union économique et monétaire ouest-africaine et Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

²⁶ CNUCED, 2022, « Accélérer la mise en œuvre des évaluations de l'état de préparation au commerce électronique », deuxième édition (publication des Nations Unies, numéro de vente F.22.II.D.21, Genève).

²⁷ Voir <https://www.mastercard.com/news/eemea/en/newsroom/press-releases/press-releases/en/2021/august/tnm-mpamba-and-mastercard-partner-to-transform-malawi-s-payment-landscape/>.

²⁸ Voir https://www.ucc.co.ug/wp-content/uploads/2021/07/UCC_1Q21-MARKET-PERFORMANCE-REPORT_-compressed.pdf.

cinquième session, qui s'est tenue en 2022 selon des modalités hybrides, a réuni près de 400 participants, parmi lesquels plus de 230 étaient des représentants gouvernementaux de 80 États membres, dont 20 pays africains. La session avait pour thème « Le relèvement post-COVID-19 dans une économie de plus en plus numérique : conséquences pour le développement durable ». Elle a été l'occasion pour certains participants de faire part des enseignements tirés des politiques adoptées en réponse à la pandémie en Afrique.

50. Le Groupe intergouvernemental d'experts a créé le Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique pour améliorer la collecte de données en la matière. Le Groupe de travail est chargé de renforcer la collaboration dans le domaine de la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique, et d'améliorer la disponibilité, la qualité, la comparabilité, l'utilisabilité et l'utilité des statistiques sur le commerce électronique et l'économie numérique pour favoriser l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles, en particulier dans les pays en développement, y compris les pays d'Afrique où les statistiques utiles font gravement défaut. La troisième réunion du groupe de travail, qui a eu lieu en novembre 2022, a rassemblé plus de 200 participants inscrits, parmi lesquels des représentants de plusieurs pays africains.

51. **Les technologies avancées dans l'agriculture familiale.** En coopération avec le Département régional du Pernambouc du Service national brésilien de formation industrielle, la CNUCED a organisé, du 30 janvier au 3 février 2023, au Brésil, un atelier sur l'utilisation de technologies avancées dans l'agriculture familiale. L'atelier a porté sur l'évaluation et la gestion des technologies, ainsi que sur l'utilisation de technologies avancées dans l'agriculture de précision. En prenant l'exemple de zones rurales de la région semi-aride du nord-est du Brésil, les animateurs ont démontré que les exploitations agricoles familiales pouvaient tirer parti de technologies avancées. L'objectif était de renforcer la capacité des autorités publiques et des experts présents à promouvoir l'utilisation de technologies de pointe dans le secteur agricole, en particulier dans l'agriculture familiale. Les participants à l'atelier étaient des experts de l'Afrique du Sud, du Botswana, du Cameroun, de la Gambie, du Kenya, du Mozambique, des Seychelles et de la Zambie.

52. **Facilitation du commerce.** La CNUCED a continué de déployer ses outils de facilitation du commerce en poursuivant son programme sur les systèmes d'administration en ligne (eRegulations, eRegistration et portails commerciaux) dans plusieurs pays d'Afrique pour y améliorer le climat des affaires. En 2022, elle a mis en place des systèmes d'enregistrement en ligne au Burundi, en Libye et au Togo. Elle a aussi élargi l'utilisation des portails d'information commerciale au Burkina Faso, au Burundi, au Kenya, au Lesotho, au Nigéria, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie, au Rwanda et à Zanzibar (République-Unie de Tanzanie). Des fonctionnaires burundais, lesothans et togolais ont été formés aux principes de la simplification des procédures administratives et à la conception de services en ligne centrés sur l'utilisateur. Les systèmes d'administration en ligne ont rendu les procédures d'investissement bien plus transparentes, rapides, automatisées et simples dans la plupart des pays d'Afrique. Par exemple, le nombre d'enregistrements d'entreprises au Bénin a doublé sur les deux années qui ont suivi la mise en place d'un tel système (2020-2022), et parmi les entreprises enregistrées, le tiers l'a été par des femmes, la moitié par des jeunes de moins de 30 ans et la moitié par des habitants de départements autres que celui de la capitale économique²⁹.

53. **Projets d'évaluation de l'incidence des technologies.** La CNUCED exécute actuellement des projets d'évaluation de l'incidence des technologies utilisées dans le secteur énergétique et le secteur agricole en Afrique du Sud, aux Seychelles et en Zambie. Financés par le Compte de l'ONU pour le développement, ces projets visent à remédier à l'insuffisance des moyens dont disposent les pays bénéficiaires pour évaluer les incidences socioéconomiques et environnementales des technologies nouvelles et émergentes utilisées dans le secteur énergétique et le secteur agricole, le but étant de leur permettre de tirer le meilleur parti de ces technologies tout en réduisant autant que possible le risque d'effets néfastes. Ils avancent à bon rythme et ont déjà abouti à la création d'un comité d'orientation et d'un groupe d'experts dans chacun des pays bénéficiaires. En 2022, la CNUCED a également organisé des activités de renforcement des capacités en lien avec ces projets. À

²⁹ Voir <https://monentreprise.bj/>.

moyen et à long terme, les projets devraient permettre aux pays bénéficiaires de se doter des capacités institutionnelles nécessaires pour analyser, surveiller et évaluer en permanence les incidences des technologies dans le cadre de stratégies de développement prospectives.

D. Autonomiser les populations et investir dans leur avenir

54. Au cours de l'année considérée, la CNUCED a contribué à l'autonomisation des populations et à l'investissement dans leur avenir en prêtant assistance à des pays en développement dans les domaines suivants : commerce et genre ; grandes questions économiques internationales ; comptabilité et publication ; grandes questions relatives aux produits de base.

55. **Programme d'enseignement sur le commerce et le genre.** Au titre de ses activités de renforcement des capacités dans le domaine du commerce et du genre, la CNUCED a mis au point un programme d'enseignement comprenant des modules d'apprentissage et des cours en ligne. L'objectif de cette initiative d'enseignement à distance est de doter les décideurs, les chercheurs et les acteurs de la société civile des pays en développement, y compris les pays les moins avancés, des outils nécessaires pour analyser l'interaction entre commerce et genre, et pour garantir la prise en compte des questions de genre dans les activités d'élaboration de politiques, de recherche et de sensibilisation. Le module intitulé « Trade and gender linkages: An analysis of least developed countries » (Liens entre commerce et genre : le cas des pays les moins avancés) a servi de base à la création d'un nouveau cours en ligne, qui est venu enrichir l'offre de formation de la CNUCED sur le commerce et le genre³⁰. Ce cours a été dispensé à des participants de 38 pays d'Afrique (une première version en juin et juillet 2022, puis une seconde entre octobre et décembre de la même année)³¹. Compte tenu du rôle important des petits commerçants transfrontaliers, la CNUCED a aussi dispensé une formation sur les règles commerciales et les procédures douanières à 35 Botswanaises pour renforcer leurs compétences entrepreneuriales et leur résilience face à la pandémie de COVID-19. Dans l'ensemble, les retours positifs des participants sur les objectifs des modules de formation montrent que les travaux menés par la CNUCED dans le cadre du programme contribuent utilement à sensibiliser les acteurs concernés à l'interaction entre commerce et genre et à éclairer l'élaboration de politiques en la matière.

56. **Cours sur les grands problèmes économiques internationaux.** La CNUCED a organisé six cours de brève durée à l'intention des missions permanentes à Genève, notamment de représentants de 25 pays d'Afrique. Les thèmes de ces cours étaient en lien avec le développement et les défis des pays en développement, contribuant ainsi directement à l'amélioration des connaissances des représentants et au renforcement de leur rôle dans la réalisation des objectifs de la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (2016-2025). Ils recoupaient aussi les six thèmes qui sous-tendent l'orientation stratégique du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, parmi lesquels l'intégration régionale, le développement humain et la sécurité alimentaire.

57. **Comptabilité et publication.** Un projet de la CNUCED consacré à la mise en place de cadres favorables à la publication d'informations sur la durabilité et les ODD par les entreprises a donné lieu à l'établissement d'un partenariat régional pour la publication d'informations sur la durabilité en Afrique, qui pérenniserait la coopération entre les parties prenantes et les acquis du projet bien au-delà de la période de mise en œuvre de celui-ci. En 2022, la CNUCED s'est employée à élargir le partenariat, qui rassemble aujourd'hui 50 entités de 25 pays. Dans le cadre du projet, elle a également présenté les plans d'action nationaux adoptés par l'Afrique du Sud et le Kenya pour encourager la publication d'informations de qualité sur la durabilité et les ODD par les entreprises. Ces plans d'action

³⁰ Voir <https://unctad.org/publication/trade-and-gender-linkages-analysis-least-developed-countries>.

³¹ Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Égypte, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mozambique, Niger, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Soudan, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

proposent des mesures et des activités que les deux pays peuvent mettre en œuvre afin de combler les lacunes constatées dans certains domaines prioritaires, mis en évidence grâce à une évaluation antérieure de leur infrastructure de publication.

58. **Activités de formation sur les produits de base.** En 2022, la CNUCED a organisé une série d'activités de formation sur les produits de base, certaines à l'intention de jeunes chercheurs, en collaboration avec le Consortium pour la recherche économique en Afrique, et d'autres à l'intention de fonctionnaires de niveau intermédiaire, avec la participation de spécialistes du commerce et de praticiens du secteur privé, du monde universitaire et de la société civile. Après avoir dispensé une formation sur les produits de base au Centre de formation aux politiques commerciales en Afrique, la CNUCED a signé avec le Centre un mémorandum d'accord en application duquel elle mettra au point un programme de formation sur les produits de base, qui sera proposé aux étudiants tous les ans. Les cours ont été appréciés par les participants.

III. Ressources financières consacrées à l'Afrique

59. La CNUCED a consacré 32,3 % de ses dépenses engagées au titre de projets à des activités menées à l'appui du développement de l'Afrique, pour un montant de 17 028 014 dollars (janvier 2023). Si le montant absolu des dépenses affectées à des projets d'appui à l'Afrique a légèrement augmenté (+5 % environ) par rapport à 2021 (16 246 561 dollars), les chiffres révèlent surtout que la part des dépenses consacrées à l'Afrique dans le montant total des dépenses engagées par la CNUCED au titre de projets continue de baisser depuis 2017. En effet, cette part est passée de 44 % en 2016 à 32,3 % en 2022, soit une diminution de 11,7 points de pourcentage.
